



Boissy-sous-Saint-Yon
(91790)

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du
Mardi 15 Décembre 2015

Le Mardi 15 Décembre 2015 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 08 décembre 2015, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général de Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Nombre de membres en exercice : 27

Étaient présent(e)s : M. DORIZON – MME Carine BILIEU - M. HERRY - MME PEDRONO – M. LEVASSEUR - MME MÉNELET – M. LION - MME JOLY – MME FLEURY - M. GUITTET – M. OMNES - MME FERNET - M. DEGREMONT – MME BROCHOT – M. TABART – MELLE RENAULT - M. FRANCOIS – MME Claudine BILIEU – MME CAISSO - M. LABRIT – MME PERRIER – MME GAUTHIER
MME BOUGENOT

Absent : M. MENARD

Procurations :

M. DIAS à MME Carine BILIEU
MME MOUNOURY à M. TABART
M. LEMAITRE à MME PERRIER

Secrétaire de Séance :

MME BROCHOT

Le Conseil Municipal,
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

Délib. N° 2015-153 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal
ADOPTÉ l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 15 décembre 2015.
À l'unanimité.

Délib. N° 2015-154 : Budget – exercice 2015 – décision modificative n° 2

VALIDE la décision modificative n°2 et les imputations suivantes :

- 4 000 € au compte de charges 61523 – voies et réseaux
- + 4 000 € au compte de charges exceptionnelles 673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)
- 50 000 € au compte 2313 – immobilisations en cours/construction, de l'opération 130 - Travaux aux écoles
- + 50 000 € au compte 2315 - immobilisations en cours/ Installations, matériel et outillage techniques, de l'opération 140 -Travaux de voirie

AUTORISE monsieur le Maire à modifier le budget primitif 2015 en la sorte.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-155 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire – dépôt du dossier

DECLARE et **S'ENGAGE** à un certains nombres de conditions nécessaires à la validation, par le département de l'Essonne, de l'octroi de subventions,

APPROUVE la signature avec le Département d'un contrat de territoire et le programme des opérations suivant, pour un montant total de 1 605 056 € HT :

- 1) travaux de réfection de la rue de La Fontaine : 273 951 € HT
- 2) construction d'une cantine maternelle : 1 331 105 € HT.

SOLLICITE pour la réalisation du programme d'opérations, l'octroi de subventions, d'un montant total de 483 269 € ;

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation,

PREND ACTE du montant maximal de l'enveloppe financière, auquel sera appliqué un malus de 10 % si l'une des conditions légales n'est pas respectée, et d'un bonus de 10 % applicable automatiquement au montant de l'enveloppe, dès lors que la collectivité respecte ses engagements,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de territoire et à signer tous les documents s'y rapportant.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-156 : Avis sur le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE au projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par le Monsieur le Préfet de l'Essonne,

ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE au regroupement des syndicats cités exerçant les compétences eau potable, assainissement et cours d'eau (groupement C),

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-157 : Jury de concours – Désignation du lauréat du marché de maîtrise d'œuvre – programme d'opérations sur le pôle scolaire

DÉCIDE de retenir la proposition du cabinet ECLLA SARL architecte, mandataire solidaire du groupement conjoint avec les cabinets BMF, SODEBA et associés, LBE, EXE TP, SARL ALTERNATIVE,

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure et signer le marché avec ledit groupement, ainsi que tous les actes et documents en rapport avec la réalisation du marché,

ARRÊTE, en conséquence, le pourcentage de rémunération à 11,64 % (mission de base) sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 2.097.000 € HT (valeur septembre 2015), soit un montant provisoire de rémunération de 344 523 € HT (soit 413 427,60 € TTC),

ARRÊTE, conformément aux dispositions de l'article 74 du code des marchés publics, la rémunération des candidats non retenus (l'AGENCE DESLANDES et SCOP ARL B-A-BO) à 8.400 € HT chacun,

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget principal des exercices afférents.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-158 : Signature avec la CAF de l'Essonne – convention d'objectifs et de financement 2014 relative à l'aide spécifique aux rythmes éducatifs

AUTORISE monsieur le Maire à signer avec la CAF, la convention d'objectifs et de financement relative à l'aide spécifique de mise en œuvre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), pour l'année 2014.

À l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,

Maurice DORIZON

